



COMMISSION DES FINANCES

REUNION RESTREINTE DU 29 AOUT 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIER DES CLUBS

- 546116 – MONTMORENCY FC – Mail du 29 août 2023 – Règlement compte club.

La Commission prend note de votre courriel et attend le règlement de votre compte club.



CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 28 juillet 2023 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au vendredi 18 août 2023 :

- 500695 SARCELLES AAS
- 517328 SANNOIS ST GRATIEN ENTENTE
- 522689 ARNOUVILLE F AS
- 546116 MONTMORENCY FC
- 550376 MAISON CULTURELLE ANATOLIENS 95
- 550783 JS PONTOISIENNE
- 560603 SAINT BRICE A SO
- 561058 ENT. SPORTIVE HERBLAY
- 564301 ETOILE PARIS IDF ALPINE

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club.

Prochaine réunion sur convocation